

Didier MIGAUD

Président de la commission des Finances,
de l'Économie générale et du Plan
Député de l'Isère
Maire de Seyssins

Paris, le 28 mai 2008

Monsieur le député, Cher Ami,

J'avais à l'automne dernier souhaité que la commission des finances soit informée par le gouvernement des résultats précis de l'application du mécanisme de plafonnement des impôts directs en fonction du revenu, ou « bouclier fiscal ».

Les premiers résultats transmis étaient relatif à l'application au cours des 6 premiers mois de l'année 2007 du dispositif initial, voté dans le cadre de la loi de finances pour 2007, qui prévoit un plafonnement à 60% du revenu des impositions dues au titre notamment de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de l'impôt de solidarité sur la fortune.

Le gouvernement a actualisé à ma demande ces premiers chiffres et tu trouveras ci-joint un tableau présentant les résultats par région de l'application de ce dispositif entre le 1er janvier 2007 et le 29 février 2008.

Tu constateras à la lecture de ce tableau que le mécanisme du bouclier fiscal, dont le coût est supérieur à 222 millions d'euros sur l'année 2007, conduit à restituer à 13 354 contribuables (soit moins de 0,04% des contribuables français) un montant moyen de 16 600 euros. Cette restitution moyenne est même supérieure à 23 500 euros sur le territoire métropolitain (hors Corse).

Je souhaite que ces données continuent à être régulièrement actualisées, compte tenu notamment de la réforme du bouclier fiscal décidée dans le cadre de la loi « TEPA », qui prévoit un abaissement de 60% à 50% du plafond et à la prise en compte dans les impositions des sommes versées par les contribuables au titre de la CSG et de la CRDS.

Je ne manquerai pas de te transmettre ces données actualisées dès que j'en aurai connaissance.

Je te prie de croire, Monsieur le député, Cher Ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

amitié.

Didier Migaud

Messieurs les Députés
du groupe SCR